

# Les échos de la Bellone

Bulletin d'informations  
de Saint-Adjutory

Juillet 2015 - n° 20

## sommaire

### Vie communale

Comptes-rendus de conseils municipaux	2 à 9
Le budget	10
Les travaux	12
Inauguration plaque patrimoniale	13
Site internet	13
Projet petite enfance	13
SIVOS	14
TAPS	14
Fleurissement	14

### Petites histoires ...

15

### Actualités

Retour des footballeurs...	16
Le frelon asiatique	16
Poches jaunes / Calitom	17
Les bruits de voisinage	18
Les feux de plein air	18

### Les infos pratiques

19/20

Directeur de la publication :  
Patrice Boutenègre

Réalisation :  
Georgia Shriane,  
Marcel Château, Jacques Bely,  
Patrice Boutenègre  
Claude Marsaud

Imprimé par nos soins

Cher(e)s administré(e)s,

L'édition des «Echos de la Bellone» permet de vous informer sur les événements de notre commune.

### Que s'est-il passé au cours de ces six derniers mois ?

**L'embauche d'une personne en contrat aidé** à hauteur de 20h par semaine à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015 permettra de faire des travaux en régie au lieu de faire appel à des entreprises extérieures. Un article est dédié à ce sujet.

**L'enfouissement des réseaux** sur la zone d'aménagement du bourg s'est terminé en juin. Je comprends les administrés qui auraient souhaité l'extension de cet enfouissement mais vous comprendrez bien que l'impact financier serait significatif. Le coût supporté par la commune est de 15 % du prix global, soit environ 70 000€. Les prochains enfouissements ne seront pas tant subventionnés et donc la part communale sera beaucoup plus importante. Avec l'aménagement qui va commencer cet automne, la prudence doit être de mise.

Nous avons finalisé le cahier des charges et mis en ligne **l'appel d'offre pour l'aménagement du bourg.**

Manuel Château, 2<sup>e</sup> adjoint chargé des finances a émis le souhait de quitter son poste d'adjoint pour des raisons strictement personnelles. Manuel reste au Conseil Municipal et compte bien continuer d'œuvrer au sein de notre assemblée. Lors du Conseil Municipal du 18 juin, à ma demande, il a été voté à l'unanimité de ne pas reconduire un poste d'adjoint aux finances. J'assumerai cette fonction et le 1<sup>er</sup> adjoint, Jacques BELY devient référent «délégué défense».

Lors du vote du budget en mars 2015, il a été décidé, à l'unanimité, **de ne pas augmenter la part communale des impôts**, à savoir la taxe d'habitation et le foncier (bâti et non bâti). Je tiens à vous signaler que la gestion communale devient de plus en plus difficile, avec **des dotations de l'état en baisse et des frais supplémentaires.**

Notre commune compte aussi **une nouvelle association.** Une équipe de jeunes motivés et dynamiques viennent de créer **un club de foot** « AS St-Adjutory ». Vous trouverez dans le bulletin les coordonnées des dirigeants pour tout renseignement. Cette nouvelle équipe a besoin de joueurs, de dirigeants et de supporters. Je compte sur vous.

En cette saison estivale, les tondeuses ou autres appareils bruyants résonnent à des heures interdites. Je vous demande un peu de civisme en respectant les horaires.

Je vous souhaite une bonne lecture mais aussi un agréable été.

Bien à vous.

Votre maire  
Patrice Boutenègre

## Comptes rendus des séances du conseil municipal

### 15 JANVIER 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, SHRIANE G, FURGALSKA J, HUBERT P, BONNIN P, DAMBIER J-E, BARRIBAUD P-L.  
Absent excusé : CHATEAU M.

Pouvoirs : GUEDON V pouvoir à BOUTENEGRE P.

Secrétaire de séance : J. FURGALSKA

#### Approbation du compte-rendu du 11/12/14 à l'Unanimité.

#### Modification des statuts de la CDC Bandiat-Tardoire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi ALUR du 24 mars 2014 apporte des changements en matière de compétences des EPCI dans les domaines de l'urbanisme. La procédure se traduit par un transfert de plein droit du Plan Local d'Urbanisme qui entraînera une modification des compétences obligatoires en matière d'aménagement du territoire. Le transfert aux communautés de communes est prévu au plus tard pour mars 2017. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré à neuf voix pour et une abstention, le Conseil Municipal retient cette décision et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### Réflexions et discussion sur l'avenir des terrains de La Bellone

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. DELAGE Didier propriétaire des parcelles B578 de 2130 m<sup>2</sup> situé face au cimetière, et ZD17 de 1135 m<sup>2</sup> situé au stade, propose à la commune un échange de terrain contre une partie des parcelles communales situées dans la vallée de La Bellone, actuellement louées à M. BOUCHERON Alain. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réfléchir à cette proposition et demande à un groupe de conseil-

lers de travailler sur ce dossier afin de clore le débat à la prochaine réunion.

#### Réflexions et discussion sur l'aménagement et la rénovation du stade

M. le Maire présente au Conseil Municipal des photos sur les bâtiments communaux situés au stade qui ont besoin d'un rafraîchissement (nettoyage des façades, peinture, boise-ries...) et propose de faire exécuter les travaux en régie par notre agent communal Gilbert GAILLARD. M. le Maire suggère d'embaucher un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) sur une année, afin de libérer l'agent communal de toutes tâches quotidiennes. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir réfléchir à cette proposition d'embauche et validera ce projet lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### Informations diverses

M. le Maire donne lecture du mail de M. Château concernant les sujets de l'ordre du jour et en particulier sur l'avenir des terrains de La Bellone et l'aménagement du stade.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de M. PINTAUD nouveau propriétaire du château du Ménieux, il souhaiterait faire dévier le passage des quads, motos qui circulent sur la VC n°204 qui longe sa propriété pour des questions de sécurité et de nuisances. Plusieurs solutions ont été débattues. Après réflexion, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire et à son 1er adjoint pour discuter avec M. Pintaud sur une solution définitive. Suite à cet entretien, le Conseil Municipal se prononcera sur la solution à mettre en œuvre.

M. le Maire suggère au Conseil Municipal que la commune pourrait investir dans un écran de projection mural afin de l'installer dans la salles des fêtes pendant la période des travaux.

Selon les devis réunis, un écran manuel de 200\*200 couterait entre 130 et 200€. Accord à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal et selon les disponibilités de chacun de bien vouloir positionner une date concernant le repas des anciens, la date est fixée au 12 avril 2015.

### 12 FÉVRIER 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHATEAU M, CHAMBON P, FURGALSKA J, HUBERT P, GUEDON V, DAMBIER J-E, BARRIBAUD P-L.

Absents excusés et pouvoirs : SHRIANE G. pouvoir à FURGALSKA J. et BONNIN P. pouvoir à BARRIBAUD P-L

Secrétaire de séance : HUBERT P.

#### Approbation du compte-rendu du 15/01/2015 à l'Unanimité.

#### Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015

M. le Maire précise au Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement concernant les travaux d'insonorisation de la salle des fêtes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite du quart des dépenses d'investissement 2015, précise que la somme de 4000 € servira à payer le solde des travaux d'insonorisation de la salle des fêtes et sera réglée en dépenses d'investissement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions, et signer toutes les pièces nécessaires.

## **Vote des 3 taxes directes locales pour 2015**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2015 à savoir :

- Taux d'habitation : 7.44%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.16%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.41%

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux que les années précédentes comme ci-dessus, et autorise M. Le Maire à signer l'état de notification des taux pour 2015.

## **Orientations budgétaires**

M. Le Maire donne la parole à M. Chateau, 2<sup>e</sup> adjoint chargé des finances, qui propose au Conseil Municipal les orientations budgétaires sur la base des travaux en-cours et prévus sur 2015 :

- Isolation phonique de la salle des fêtes (achevé ce mois-ci),
- Mise en état de quelques chemins (devis en cours),
- Enfouissement des réseaux avant l'aménagement du Bourg (travaux en cours),
- Aménagement du Bourg (commencement de la 1<sup>ère</sup> tranche sur le dernier trimestre 2015).

M. Chateau précise que l'embauche du CAE augmentera les charges de personnel et qu'environ 50% d'aide de l'État pour cette embauche (y compris les cotisations employeurs) sera reversée en recettes à la commune.

Le Conseil Municipal valide ses propositions afin de préparer le budget 2015.

## **Création d'un poste CAE**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'entretien sont à prévoir sur la commune. Afin de limiter les dépenses, il propose de faire exécuter les travaux en régie par notre agent communal Gilbert GAILLARD. M. le Maire suggère d'embaucher un CAE en CDD de 20 heures en contrat de 8 mois et 12 mois (renouvelable, sous conditions, dans la limite de 20 mois). La prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération brute versée au salarié est de

65% à 90% sur la base d'une liste de publics prioritaires, pas d'indemnité de fin de contrat à verser.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal accepte la création d'un poste CAE-CUI dans les conditions énoncées, et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au recrutement d'un CAE-CUI.

## **Demande de subvention association**

Le Maire expose au Conseil Municipal, que Mme La Présidente du Comité d'Animation et le Président de l'association RAID Aventure sollicitent une subvention pour l'année 2015 et nous adressent leur bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder au Comité d'Animation une subvention d'un montant de 2 000€ et à l'association RAID AVENTURE la somme de 200€ pour l'année 2015, dit que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2015 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

## **Demande de subvention scolaire**

M. le Maire précise que par délibération du 24/04/14, le Conseil Municipal avait pris la décision d'octroyer une subvention pour les sorties scolaires de plus de trois jours consécutifs pour les cycles allant de la maternelle à la fin de l'enseignement secondaire. Pour en bénéficier, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. La subvention représente 30% du montant demandé aux familles dans la limite de 60 € par enfant et une fois par an. Elle est versée directement à l'établissement scolaire après présentation d'une attestation de présence de l'élève à ce séjour.

Un élève du Lycée Hôtelier à La Rochelle, Clément Veillon, a participé au voyage scolaire en Italie du 07 au 13 novembre 2014. La participation familiale est de 350€, la subvention serait de 60€. Accord à l'unanimité.

## **Informations diverses**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau bureau du SIVOS de Montembœuf. En effet, la fusion des Sivos de Montembœuf et « Autour de Massignac » au 01/01/2015 a donné lieu à de nouvelles élections. A été élu Président de cet nouvel structure, Michel COQ. Il est entouré de 4 Vice-Présidents.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de lui faire part des disponibilités de chacun pour organiser le bureau des élections départementales pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour (22 et 29 mars 2015).

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mme NIORT Clotilde concernant la position du nouveau bureau pour la rétrocession du chemin d'accès commun au lotissement qui dessert quatre parcelles, ainsi que l'aire de retournement créé par M. NIORT Jacques. Le Conseil Municipal confirme la même position qu'en 2011. Il est demandé de stipuler sur le courrier que cette rétrocession ne pourra se faire qu'après finalisation de toutes les constructions, ceci pour ne pas endommager la voirie.

## **19 MARS 2015**

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY  
Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHATEAU M, CHAMBON P, SHRIANE G, FURGALSKA J, HUBERT P, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRI-BAUD P-L.

Secrétaire de séance : P. BONNIN

## **Approbation du compte-rendu du 12/02/2015 à l'Unanimité.**

## **Vote des Comptes Administratifs Commune-Assainissement-CCAS**

Les comptes administratifs des budgets Commune, CCAS, Assainissement collectif sont présentés par M. le Trésorier. M le Maire sort de la salle pour les votes qui ont lieu sous la présidence de J. BELY, doyen d'âge de la séance. Votés à l'unanimité.

## **Approbation des Comptes de Gestion Commune-Assainissement-CCAS**

Les affectations de résultats des 3 budgets sont adoptées à l'unanimité.

## **Affectation des résultats Commune-Assainissement-CCAS**

Les comptes de gestion Commune, CCAS, Assainissement Collectif, du receveur sont approuvés à l'unanimité.

## **Vote des Budgets Primitifs Commune-Assainissement-CCAS**

M. le Trésorier présente les différents budgets primitifs. M. le Maire précise que le budget de la commune est présenté sans augmentation des taux d'imposition, les bases d'impositions sont toujours en progression grâce principalement aux nouvelles constructions, ce qui permet l'augmentation du produit en maintenant les taux d'imposition. Pour la section d'investissement, M. CHATEAU présente chaque achat et travaux inscrits. Ces différentes inscriptions budgétaires ont été évoquées lors de la présentation de l'ébauche du budget en commission finances qui a eu lieu le samedi 14/03/15. Les budgets Commune, CCAS et Assainissement Collectif sont adoptés à l'unanimité.

## **Recrutement d'un CAE-CUI**

M. le Maire présente au Conseil Municipal M. Jonathan EPARDEAU, candidat retenu suite aux entretiens réalisés le mercredi 11 mars et le vendredi 13 mars. M. le Maire suggère de l'embaucher en contrat CAE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, à raison de 20 heures par semaine pour 8 mois, renouvelable, sous conditions, dans la limite de 20 mois maximum. La période d'essai est d'un mois. La prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération brute versée au salarié est de 70%, pas d'indemnité de fin de contrat à verser.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décide de recruter de M. Jonathan EPARDEAU dans les conditions énoncées, et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dis-

positions nécessaires et à signer tous les documents afférents.

## **Modifications statuts de la CDC Bandiat-Tardoire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une « étude d'organisation de l'accès aux soins de premier secours », réalisée à l'échelle du Pays Horte et Tardoire, a été finalisée en septembre 2012. Le diagnostic proposé par le cabinet « EQR Conseil » complète le diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de Santé Poitou-Charentes en juin 2012.

Il repose ainsi sur :

- l'analyse sociodémographique de la population du territoire, influant sur les besoins en matière de santé,
- l'état de santé et les caractéristiques de la population,
- l'offre sanitaire et médico-sociale, à savoir l'offre libérale, hospitalière, et médico-sociale (prise en charge des personnes âgées et handicapées en établissement ou à domicile).

Le diagnostic associant élus et professionnels de santé, s'est également appuyé sur un fond documentaire et statistique, une enquête auprès de 123 professionnels de santé du territoire, et une vingtaine d'entretiens individuels auprès des acteurs locaux (professionnels de santé, élus, établissements et services sanitaires et médicaux sociaux et institutionnels (Agence Régionale de Santé, Conseil régional, Maison départementale des Solidarités).

Une stratégie de déploiement de l'offre de santé à l'échelle du Pays d'Horte et Tardoire a ainsi été construite et validée par l'Agence Régionale de Santé. Le projet de pôle de santé organise ainsi la relation entre les « regroupements de professionnels de santé satellites » ou « maisons de santé pluridisciplinaires » sur Chazelles, la Rochefocauld, Montbron, Saint-Angeau.

Les maisons de santé supposent ainsi des modalités de travail en commun des professionnels notamment :

- une pluridisciplinarité : consultations conjointes, réunions d'échange
- un partage des dossiers patients : système d'information commun via un logiciel labellisé
- une formation initiale : accueil de

stagiaires dans la perspective d'intégration future

- une formation médicale continue : participation et organisation de formation, intégration à des réseaux de professionnels locaux...

La compétence en matière de santé étant du ressort de l'Etat, l'intervention de la collectivité sera principalement d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet immobilier puis la gestion du bâtiment, contre paiement d'un loyer. Le pilotage du projet de santé révélera de la compétence des professionnels. Dans ce contexte, la communauté de communes peut intervenir, comme la personne publique qui accompagne le développement d'un projet commun avec le groupement de professionnels de santé, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bandiat Tardoire, dans sa séance du 2 février 2015, a émis un avis favorable à la modification de la compétence obligatoire « Développement économique » par l'ajout à ses statuts de la compétence « Etudes, création, aménagement, entretien et gestion de bâtiments destinés à la location de professionnels de santé regroupés en structure labellisée Maison de Santé Pluridisciplinaire ».

Il invite le Conseil Municipal à donner également son avis.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la modification de la compétence obligatoire « Développement économique » de la Communauté de Communes Bandiat Tardoire par l'ajout à ses statuts de la compétence « Etudes, création, aménagement, entretien et gestion de bâtiments destinés à la location de professionnels de santé regroupés en structure labellisée Maison de Santé Pluridisciplinaire ».

## **Délibération pour la mise en place de trois candélabres supplémentaires**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que lors d'une réunion de chantier avec le responsable du SDEG16 (Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente), il a été

soumis d'installer trois candélabres supplémentaires dans le chemin situé en face de la route du stade qui rejoint la route d'Yvrac, longeant la maison de M. et Mme DELAPRE. Ce chemin est souvent emprunté lors des manifestations pédestres. Le SDEG a établi le plan de financement correspondant ainsi que la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG 16 car les travaux vont être financés en section d'investissement. Le montant des travaux s'élève à 5 240,08€ TTC, la participation de la commune est de 2 501,78€ TTC. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la mise en place des trois candélabres supplémentaires et le plan de financement, autorise M. le Maire à signer la convention et d'inscrire au budget les sommes dues au SDEG 16 en application à ladite convention.

## **Renouvellement de la convention avec Charente Eaux**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2014, la collectivité adhère sous certaines conditions à Charente Eaux. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un syndicat mixte ouvert qui propose d'apporter à ses membres une assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, milieux aquatiques) afin de les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs compétences. Le barème prévisionnel de la contribution annuelle de chaque membre repose sur une part fixe et une part variable définies par domaine de compétences. Un rapport sur le prix et la qualité du service assainissement communal est rédigé tous les ans par Charente Eaux. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de la convention à Charente Eaux pour la période de 2015-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la convention avec Charente Eaux, pour la période de 2015-2020, autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

## **Demande de subvention association Détente-Loisirs**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, que M. Le Président du Club Détente-Loisirs sollicite une subvention pour l'année 2015 et nous adresse le bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder au Club Détente-Loisirs une subvention d'un montant de 300€ et que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2015 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

## **Informations diverses**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion avec le Conseil Général concernant l'aménagement du Bourg. M. Migné, Vice-Président en charge des travaux de voirie nous a alerté sur la mise en place des ralentisseurs (plateaux) assortie d'une limitation à 30 km/h aux entrées. Au-delà de créer de fortes nuisances sonores, ce type d'aménagement ne semble pas justifié compte tenu d'un trafic modéré dans la traversée de Saint-Adjutory. Mal compris par les usagers, ce type d'équipements peut conduire à des effets contraires à l'objectif recherché. De plus, la commune va demander au Conseil Général le déplacement des panneaux d'agglomération ce qui va augmenter la longueur de la traversée du bourg à 50km/h. D'où la double alerte des services du CG tant sur le risque que les véhicules réaccélèrent après leur passage sur les ralentisseurs (vitesse maxi 30 km/h), tant sur les conséquences de l'urbanisation linéaire. Le CG préconise de rechercher par exemple des aménagements spécifiques sur la chaussée tels que des résines de couleur avec des figures géométriques. Il faut jouer sur l'effet visuel pour interpeller les automobilistes. M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de réfléchir à ces arguments évoqués par M. Migné du Conseil Général pour le prochain conseil.

Suite à la remarque précédente de M. le Maire, M. CHATEAU souhaite

attirer l'attention du Conseil Municipal sur plusieurs éléments concernant l'aménagement du bourg et précise que :

- l'aménagement était demandé et attendu depuis plusieurs dizaines d'années par les riverains de la RD 162 particulièrement concernés par la sécurité et la vitesse de circulation des véhicules qui traversent le bourg du village, dès ses entrées Est (du cimetière à la bascule) et Ouest (de l'impasse des Bétoules à la Mairie) et dans son centre,
- l'aménagement constitue un chantier, un investissement et un budget très important pour la commune, sur lequel il sera difficile de revenir tous les jours,
- sur d'autres routes du village et ses hameaux, sur des routes nettement moins larges, nettement moins longues et droites, et nettement moins fréquentées, plusieurs « gendarmes couchés », parfois successifs, ont été mis en place depuis plusieurs années,
- n'importe quel dispositif efficace sur la RD 162 pour la sécurité et le respect de la limitation de la vitesse est donc justifié et attendu maintenant par les riverains des deux entrées du bourg jusqu'au centre. L'aménagement pour la traversée du village ne doit pas aboutir simplement à isoler les piétons de chaque côté et créer au milieu un « boulevard » sans limitation pour les véhicules.

Mme SHRIANE souhaite fixer la prochaine date de la commission communication selon les disponibilités de chacun des membres pour avancer sur le site web, le dépliant sur les artisans. La réunion aura lieu le 31 mars à 18h00.

M. le Maire valide avec les conseillers municipaux les permanences de chacun pour les élections départementales du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour (22 et 29 mars 2015).

## 23 AVRIL 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, FURGALSKA J, HUBERT P, GUEDON V, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.

Pouvoirs : M. CHATEAU à P. BOUTENEGRE et P. CHAMBON à J. BELY

Absente excusée : G. SHRIANE

Secrétaire de séance : J. BELY

### Approbation du compte-rendu du 19/03/2015 à l'Unanimité.

### Aménagement de la traversée du Bourg, délibération sur le relevé de proposition du Conseil Général

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion avec le Conseil Général, concernant l'aménagement du Bourg. M. Migné, Vice-Président en charge des travaux de voirie, nous a alerté sur la mise en place des ralentisseurs (plateaux) assortie d'une limitation à 30km/h aux entrées. Au-delà de créer de fortes nuisances sonores, ce type d'aménagement ne semble pas justifié compte tenu d'un trafic modéré dans la traversée de Saint-Adjutory. Mal compris par les usagers, ce type d'équipements peut conduire à des effets contraires à l'objectif recherché. De plus la commune va demander au Conseil Général le déplacement des panneaux d'agglomération ce qui va augmenter la longueur de la traversée du bourg à 50km/h. D'où la double alerte des services du CG tant sur le risque que les véhicules réaccélérent après leur passage sur les ralentisseurs (vitesse maxi 30 km/h), tant sur les conséquences de l'urbanisation linéaire. Le CG préconise de rechercher par exemple des aménagements spécifiques sur la chaussée tels que des résines de couleur avec des figures géométriques. Il faut jouer sur l'effet visuel pour interpeller les automobilistes. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la proposition faite par le Conseil Général, de supprimer les ralentisseurs aux entrées par un marquage au sol et émet toutefois des réserves sur le résultat attendu avec toutefois la

possibilité de rajouter les plateaux en cas de non-respect de la limitation de vitesse par les riverains et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

### Convention avec le Conseil Général pour la lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire expose au Conseil Municipal compte tenu de l'impact du frelon asiatique sur l'environnement et l'apiculture, le Département de la Charente poursuit la lutte active contre cet insecte invasif. Les communes sont associées à cette démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices,
- le recensement exhaustif des nids, par le biais des communes,
- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

La commune participe au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire, en collectant les signalements et en transmettant les informations au Département qui passera commande de la destruction des nids. Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Dans le cadre d'une convention, le département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées sur son territoire sur la base d'un récapitulatif d'intervention annuel. Le montant est estimé aujourd'hui à 90 et 110 euros suivant les cas.

Cette convention pour l'année 2015 est reconductible tacitement en 2016 et 2017 sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties ou cessation des opérations de destruction. Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus, décide de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet.

### Convention avec La CDC Bandediat-Tardoire pour la création d'un service mutualisé ADS (Autorisation du Droit des Sols)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants doivent s'organiser pour reprendre au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction ADS. Il convient de rappeler que la compétence pour délivrer les actes d'urbanisme reste de la compétence du Maire. Dans le cas d'une instruction mutualisée à l'échelon communautaire, l'EPCI doit être habilité à organiser cette instruction et à conventionner avec les communes. C'est sur une base contractuelle que doivent s'organiser les rapports entre la commune et l'EPCI, pour définir les actes pris en charge, la nature des prestations, les modalités de transmission des demandes et les montants de participation financière. Après consultation de sa commission finances du 5 mars 2015, le conseil communautaire dans son conseil du 16 mars 2015 a acté le principe de financement d'un service mutualisé du droit des sols selon les modalités suivantes :

- une contribution financière selon le nombre d'habitant fixée à 2,5 euros par habitant (part fixe),
- une contribution financière appliquée selon le nombre d'actes enregistrés (part variable).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal acte la création d'un service « d'autorisation du droit des sols » mutualisé à l'échelon communautaire, approuve le principe d'adhésion de la commune au service mutualisé, valide les modalités de participation financière composées d'une part fixe à hauteur de 2,5 euros par habitant et une part variable à l'acte pour bénéficier du service, et autorise M. le Maire à signer les conventions ainsi que tout document relatif à ce dossier. Le Conseil Municipal précise qu'ultérieurement il faudra prévoir de réviser le taux de la taxe d'aménagement afin de compenser une partie de ces frais d'instruction.

## **Délibération groupement de commande SDEG électricité**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, que l'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente d'électricité, qui imposera aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins de leurs membres en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fournitures les plus compétitives possibles et permettrait des économies d'échelle, la stimulation de la concurrence, la maîtrise de la facture des fournitures et la proposition de meilleurs services. Ce groupement garantira la sécurité juridique, économique et technique des procédures d'achat. M. le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes du SDEG 16 ayant pour objet l'achat d'électricité, de fournitures et de services, autorise M. le Maire à signer ladite convention, donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Demande subvention exceptionnelle de l'ADMR**

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du courrier reçu de M. Le Président de l'ADMR et M. Précigout le référent communal qui souhaitent une subvention exceptionnelle pour fêter les 40 ans de fonctionnement de cette association gérée par des bénévoles. A ce jour sept personnes bénéficient d'aide sur la commune. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

le Conseil Municipal, salue le travail effectué par cette association, décide d'accorder à l'ADMR une subvention d'un montant de 200€ et que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2015 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

## **Subvention voyage scolaire**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Une élève du Lycée Émile Roux de Confolens a participé à un voyage dans les Pyrénées du 9 au 13 mars 2015. La participation familiale est de 305 €, la subvention serait de 60 € attribuée à Léa FORESTIER. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de subvention au Lycée Émile Roux de Confolens pour la somme de 60 € pour le voyage dans les Pyrénées.

## **Modification de la subvention du comité d'animation**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que tous les ans le comité d'animation, lors des manifestations au stade, rencontre des difficultés avec la pose des compteurs EDF. Les frais annuels représentent 600 €. M. le Maire propose que la commune prenne en charge la pose des deux compteurs et de déduire de la subvention annuelle des 2 000 € les frais engendrés. La subvention s'élèverait ainsi à 1 400€ par an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la commune prenne en charge la pose des compteurs et accorde au Comité d'Animation une subvention d'un montant de 1 400€ et que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2015 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

## **Désignation d'un élu référent santé-sécurité au travail pour le CDGI 6**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le courrier du Centre de Gestion de la Charente qui précise qu'un élu référent en Santé-Sécurité doit

être désigné dans la collectivité, à l'instar de la désignation de l'assistant de prévention (en remplacement des ACMO), soit dans la collectivité Gilbert Gaillard, afin de renforcer et pérenniser l'organisation spécifique réglementaire en matière de bien-être et de santé au travail. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer M. Jacques BELY, 1<sup>er</sup> adjoint.

## **Informations diverses**

M. le Maire signale au Conseil Municipal que Mme Shriane et les personnes de la commission communication ont bien avancé sur le site internet et qu'il pourrait être opérationnel à l'été.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le repas des aînés s'est bien déroulé et les administrés présents étaient très satisfaits du repas et de l'animation. Suite à des remarques, M. le Maire demande de réfléchir aux critères pour la prise en compte afin de participer au repas (âge, être électeur sur la commune, propriétaire...). Lors d'un prochain conseil, ses différents critères feront l'objet d'une délibération.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. et Mme Dupé concernant des nuisances sonores les jours fériés et dimanches. Après toutes ces remarques, le Conseil Municipal conclut en disant qu'un rappel sera fait lors du prochain bulletin municipal.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des invitations à la cérémonie du 8 mai ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. Après de nombreuses années à s'occuper de cette manifestation, M. Senelle a demandé à la commune de prendre le relais. M. le Maire tient à remercier M. Senelle pour son dévouement. M. André Boutenègre, ancien combattant, portera le drapeau. Pour le repas, les réservations se feront directement auprès du restaurant La Bellone. Comme à l'accoutumé, rassemblement à 11h aux Charmilles, un verre de l'amitié sera offert par les conseillers à la salle des fêtes.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Vallet, Vice-Président de la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire organise le 13 juin avec les Vieilles Roues Charentaises l'inauguration des plaques signalétiques dans les 14 communes visitées. Un pique-nique tiré du sac sera organisé au lavoir de la commune pour clôturer ce circuit.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines élections régionales se dérouleront le 06 et 13 décembre 2015.

## 21 MAI 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, P. CHAMBON, G. SHRIANE, FURGALSKA J, HUBERT P, DAMBIER J-E, BONNIN P.

Absents excusés et pouvoirs :

M. CHATEAU pouvoir à P.

BOUTENEGRE et V. GUEDON pouvoir

à P. HUBERT et PL. BARRIBAUD pouvoir

à P. BONNIN

Secrétaire de séance : P. CHAMBON

### Approbation du compte-rendu du 23/04/2015 à l'Unanimité.

#### Politique communale sur la petite enfance

Mme Shriane expose au Conseil Municipal le diagnostic cantonal des possibilités d'accueil et d'échanges pour les enfants de 0-3 ans, elle souhaite proposer aux familles avec des enfants non scolarisés, aux femmes au foyer et aux assistantes maternelles, un lieu de rencontres et d'échanges, de partage d'activité régulier et de proximité. Etudier d'éventuels projets en collaboration avec l'AAEP ou l'association l'Ah Toupie. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Mme Shriane à poursuivre l'étude des possibilités pour un lieu d'accueil sur la commune des 0-3 ans.

#### Autorisation à lancer l'appel d'offre pour l'aménagement du Bourg

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de poursuivre les travaux d'aménagement de la RD162, il est nécessaire de lancer un avis d'ap-

pel d'offre public à la concurrence concernant la totalité des travaux pour une première phase concernant les séquences 1, 2 et les entrées à partir de septembre 2015, une seconde phase dans le courant de l'année 2016 concernant les séquences 3 et 4. Cet avis sera publié sur le site du SDITEC pour une durée d'un mois. Les critères retenus sont :

- montant de l'offre : 50%
- moyens en matériel et en personnel, procédés et moyens d'exécution : 15%
- dispositions prises pour l'information des riverains, disposition techniques : 15%
- note explicative des dispositions d'organisation prévues par le candidat : 5%
- programme d'exécution des travaux : 15%

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la constitution du dossier et autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offres sur le site de SDITEC pour la totalité du marché et à signer tout document relatif à ce dossier.

#### Convention avec le SDITEC pour adhérer à Géo-Charente dans le cadre du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du PLUI et de la future plateforme de partage de documents, les collectivités doivent adhérer à Géo Charente. C'est une plateforme créée par le SDITEC (Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies de Communication) qui permet de mettre en commun des données géographiques et/ou publiques. Ce projet a 4 objectifs, accroître l'efficacité des structures, développer la mutualisation et le partage des informations, mutualiser au niveau régional l'information géographique, favoriser le développement de l'information géographique en Charente. La commune membre d'une communauté de communes, qui est contributeur à Géo Charente ne paie pas de cotisation. La convention est signée pour une durée de trois ans. Le SDITEC sera en charge de l'animation, la maintenance, de l'assistance et la formation de base.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

le Conseil Municipal décide d'adhérer à Géo Charente à titre gratuit et autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### Subvention voyage scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Un élève du Lycée Émile Roux de Confolens a participé à un voyage à Londres du 18 au 25 avril 2015. La participation familiale est de 305 €, la subvention serait de 60 € attribuée à Nicolas GEMOT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de subvention au Lycée Émile Roux de Confolens pour la somme de 60 € pour le voyage à Londres.

#### Informations diverses

M. le Maire expose au Conseil Municipal les différentes manifestations qui auront lieu à l'occasion de la frairie annuelle les 6 et 7 juin.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le samedi 13 juin, la Communauté de Communes Bandiat Tardoire avec les Vieilles Roues Charentaises organise une inauguration des plaques signalétiques patrimoniales. A 12h un apéritif aura lieu à la chapelle des Templiers à Yvrac et à 13h un pique-nique tiré du sac clôtura cette manifestation. La présence des conseillers municipaux sera la bienvenue pour la mise en place des tables, l'inauguration de la plaque de l'église suivi du repas.

M. le Maire précise au Conseil Municipal que Calitom a envoyé un courrier pour signaler que les ordures ménagères ne seront ramassées que dans les sacs noirs ou dans des bacs normés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Tous autres types de dépôts ne seront pas collectés. M. le Maire propose de demander aux administrés intéressés de faire une commande groupée pour l'acquisition des containers par l'intermédiaire de la mairie.

La distribution du prochain bulletin « La lettre de la Bellone » aura lieu le samedi 4 juillet à 9h30.

## 18 JUIN 2015

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, P. CHAMBON, G. SHRIANE, M. CHATEAU, HUBERT P, V. GUEDON, DAMBIER J-E, BONNIN P, BARRIBAUD P-L.

Absents excusés et pouvoirs : FURGALSKA J. pouvoir à DAMBIER J-E  
Secrétaire de séance : G. SHRIANE

### **Approbation du compte-rendu du 21/05/2015 à l'Unanimité.**

M. le Maire propose de rajouter une délibération pour une demande de subvention de la fondation du patrimoine. Accord à l'unanimité.

### **Validation du rapport 2014 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune 2014 regroupant les tarifs, les consommations, la qualité du traitement, les travaux en cours ou à prévoir. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune.

### **Résiliation de la convention de location des terrains de La Bellone au 30 septembre 2015**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location des terrains de la Bellone loués à M. BOUCHERON Alain, domicilié à Yvrac & Malleyrand, arrive à terme au 30 septembre 2015. A partir de janvier 2016, un convention sera signée avec M. DELAGE Didier pour la location de ces terrains.

Accord à l'unanimité pour la résiliation de la convention de location avec M. BOUCHERON Alain au 30 septembre 2015. Un courrier lui sera adressé dans les prochains jours.

### **Délibération pour déterminer le devenir du poste du 2<sup>e</sup> adjoint suite à sa démission**

M. le Maire fait part au conseil municipal de la démission de M. Manuel CHATEAU du poste de 2<sup>e</sup> adjoint. Son poste de conseiller municipal est conservé. Monsieur le Maire présente les différentes solutions qui se présentent suite à ce départ. Le Conseil

Municipal a la faculté de supprimer le poste d'adjoint vacant ou de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement l'adjoint démissionnaire. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas nommer un nouvel adjoint. M. Pierre CHAMBON passe donc 2<sup>e</sup> Adjoint.

### **Indemnités de fonction du 1<sup>er</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> juillet 2015**

M. le Maire rappelle le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, que vu la démission du 2<sup>e</sup> adjoint, portant délégation de fonctions supplémentaires au 1<sup>er</sup> adjoint, il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires prévus au budget restent inchangés même diminués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour les nouvelles fonctions du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire pour une population inférieure à 500 habitants, soit :

\* 7,2% de l'indice brut 1015 de cette strate démographique pour le 1<sup>er</sup> adjoint soit une indemnité de 273,71€ brut mensuel.

### **Nomination d'un référent communal à la CDC Bandiat-Tardoire concernant le PLUI**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de la Communauté de Communes Bandiat-Tardoire qui précise qu'un élu référent PLUI doit être désigné dans la collectivité. M. le Maire propose le 2<sup>e</sup> adjoint en charge de l'urbanisme. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer M. Pierre CHAMBON, 2<sup>e</sup> adjoint.

### **Demande de subvention de la Fondation du Patrimoine**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Fondation du Patrimoine qui sollicite une subvention pour les travaux de restauration de la nouvelle église du village d'Oradour sur Glane. M. le Maire demande si le Conseil Municipal est favorable à ce projet. Le Conseil Municipal décide à dix

voix pour et une contre, le versement de subvention à la Fondation du Patrimoine pour la somme de 100 € et autorise M. le Maire à faire le nécessaire.

### **Informations diverses**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu du réseau gérontologique du pays de l'Angoumois (RGPA) qui sollicite les communes à adhérer et participer à la mise en place d'une MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des service d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) intervenant auprès des personnes âgées. M. le Maire demande si le Conseil Municipal est favorable à ce projet. Non à l'unanimité

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEG propose un financement en totalité pour la mise en lumière des sites communaux classés ou remarquables. Un dossier avait été rejeté en 2013 car l'église n'était pas classée. Un nouveau dossier va être déposé avant fin juillet en insistant sur le site remarquable avec le lavoir et l'historique du jardin des trois frères Canivenc.

## LE BUDGET de la commune

### Taux d'imposition

Niveau des taxes

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	7,44%	7,44%	7,44%
Taxe foncière "bâti"	19,16%	19,16%	19,16%
Taxe foncière "non bâti"	71,41%	71,41%	71,41%

Le niveau de la taxe est fixé par une décision du conseil municipal

Niveau des bases imposables

	Base 2013	Base 2014	Base prévus. 2015
Taxe d'habitation	411978	417600	446800
Taxe foncière "bâti"	277226	284600	302200
Taxe foncière "non bâti"	24540	24700	24700

Les bases imposables sont fixées par les services des finances publiques de l'Etat.

### Comptes de la commune

#### I. Le compte général

##### Fonctionnement

DÉPENSES	Budget prévu 2014	Réalisé 2014	Budget prévu 2015	RECETTES	Budget prévu 2014	Réalisé 2014	Budget prévu 2015
charges générales	50 760,00 €	49 469,74 €	53 000,00 €	produits services	500,00 €	1 394,47 €	905,00 €
charges de personnel	70 190,00 €	70 751,77 €	84 000,00 €	impôts et taxes	136 226,00 €	143 380,47 €	145 290,79 €
Aut. charges gestion courante	101 116,00 €	94 682,44 €	118 232,51 €	dotation participation	88 500,00 €	97 884,46 €	93 300,00 €
charges financières	580,00 €	199,20 €	1 000,00 €	atténuation de charges	- €	- €	4 000,00 €
charges exceptionnelles	- €	52,18 €	100,00 €	Autres produits	10 500,00 €	11 917,57 €	10 000,00 €
dépenses imprévues	2 920,00 €	- €	2 000,00 €	produits financiers	- €	1,85 €	- €
dotations amortissements				produits except	2 860,00 €	4 524,96 €	
Viremt. à la section investisse.	48 976,89 €	- €	44 133,05 €	op ordre pour travaux régie	- €	- €	5 000,00 €
				excédent reporté	35 956,89 €		43 969,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>274 542,89 €</b>	<b>215 155,33 €</b>	<b>302 465,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>274 542,89 €</b>	<b>259 103,78 €</b>	<b>302 465,56 €</b>

##### Investissement

DÉPENSES	Budget prévu 2014	Réalisé 2014	Budget prévu 2015	RECETTES	Budget prévu 2014	Réalisé 2014	Budget prévu 2015
déficit reporté	15 259,59 €			Report de l'exédent N-1	- €		- €
Emprunt remboursé en capital	5 500,00 €	5 712,85 €	11 800,00 €	Viremt. de la section de fonct.	48 976,89 €	- €	44 133,05 €
Remboursement emprunt	3 075,00 €			Emprunts	9 256,00 €	3 013,00 €	198 863,71 €
restes à réaliser N-1	70 558,88 €	- €	98 000,00 €	subventions	5 000,00 €	17 581,10 €	166 360,96 €
candelabres	6 500,00 €		2 502,00 €	FCTVA	4 000,00 €	9 528,02 €	5 000,00 €
travaux eaux pluviales bourg	10 700,00 €		10 000,00 €	Restes à obtenir N-1			
matériel de transport	8 000,00 €	4 890,00 €		affectation résultat	85 818,47 €	85 818,47 €	62 064,43 €
aménagement du bourg		9 300,00 €	352 663,20 €	dotations			35 935,57 €
Autres équipements	- €	7 107,38 €	- €	taxe aménagement	2 744,50 €		
Aménagement acoustique SDF	15 000,00 €		4 000,00 €	FDAC 2012-2013	41 213,00 €	23 396,26 €	12 000,00 €
FDAC 2014	18 000,00 €	2 817,24 €	12 000,00 €	FDAC 2014			
FDAC 2012-2013	41 213,00 €	32 185,36 €					
Réseau de voirie	- €	- €	20 000,00 €				
dépenses imprévues	3 202,39 €		8 392,52 €				
travaux en régie			5 000,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>197 008,86 €</b>	<b>62 012,83 €</b>	<b>524 357,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>197 008,86 €</b>	<b>139 336,85 €</b>	<b>524 357,72 €</b>

## II. Le compte de l'assainissement

### Fonctionnement

DÉPENSES	Budget prévu	Réalisé	Budget prévu 2015	RECETTES	Budget prévu	Réalisé	Budget prévu 2015
	2014	2014			2014	2014	
Matière 1ère	1 400,00 €		- €	Report	24 443,05 €		28 405,18 €
Vêtements travail	2 000,00 €		- €	Redevance asst	5 000,00 €	6 961,59 €	7 000,00 €
Fournitures non stockables	3 000,00 €	292,75 €	3 000,00 €	Redevance modernis. reseau	500,00 €	1 265,00 €	1 200,00 €
Petit équipement	3 000,00 €	219,10 €	3 000,00 €	Agence eau	2 000,00 €	3 659,60 €	3 000,00 €
Autres matières	1 500,00 €	452,20 €	2 000,00 €	Produit gestion		- €	
Maintenance	1 500,00 €	750,00 €	2 000,00 €	Mandats annulés			
Etudes et recherches	2 000,00 €	328,30 €	2 000,00 €	Autres pdts			
Charge pers rattaché	4 000,00 €	- €	3 000,00 €	Amortissements	9 300,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €
Divers	2 000,00 €		3 000,00 €				
Reverst agence eau	1 500,00 €	1 238,00 €	2 000,00 €				
Charges gestion	1 500,00 €		2 000,00 €				
Titres annulés	1 500,00 €		1 000,00 €				
Intérêts emprunts	3 000,00 €	2 999,71 €	4 000,00 €				
Interets rattachement	100,00 €		- €				
Amortissements	11 000,00 €	10 944,00 €	11 000,00 €				
Dépenses imprévues	2 243,05 €		10 905,18 €				
<b>TOTAL</b>	<b>41 243,05 €</b>	<b>17 224,06 €</b>	<b>48 905,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41243,05</b>	<b>21 186,19 €</b>	<b>48 905,18 €</b>

### Investissement

DÉPENSES	Budget prévu	Réalisé	Budget prévu 2015	RECETTES	Budget prévu	Réalisé	Budget prévu 2015
	2014	2014			2014	2014	
Amortissement	9 340,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	Excédent reporté	28 392,35 €		27 132,48 €
Emprunt	3 000,00 €	2 903,87 €	3 000,00 €	Amortissements	10 650,00 €	10 609,44 €	10 650,00 €
Nouvelles inst.	25 000,00 €		23 000,00 €	040/28154	350,00 €	334,00 €	350,00 €
Dépenses imprévues	2 052,35 €		2 832,48 €				
<b>TOTAL</b>	<b>39 392,35 €</b>	<b>12 203,87 €</b>	<b>38 132,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 392,35 €</b>	<b>10 943,44 €</b>	<b>38 132,48 €</b>

## III. Le compte d'action sociale

DÉPENSES	Budget prévu	Réalisé	Budget prévu 2015	RECETTES	Budget prévu	Réalisé	Budget prévu 2015
	2014	2014			2014	2014	
URSSAF	80,00 €	72,00 €	90	Excedent reporté	258,49 €	330,49 €	486,49
Autres charges	478,49 €		496,49	Subvention commune	300,00 €	- €	100
<b>TOTAL</b>	<b>558,49 €</b>	<b>72,00 €</b>	<b>586,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>558,49 €</b>	<b>330,49 €</b>	<b>586,49 €</b>

## BILAN SUR LES TRAVAUX

### SALLE DES FÊTES

La Salle des fêtes a été renouée en janvier 2015. Nous avons pu installer une insonorisation qui est très efficace et qui permet un usage de la Salle des fêtes beaucoup plus agréable par des groupes de personnes. La Salle des Fêtes a aussi bénéficié de l'installation d'un nouveau chauffage réversible qui est très facile d'utilisation, votre cantonnier a repeint toute la grande salle et a installé un écran de projection mural.

Depuis ces travaux, nous avons eu le repas des aînés, le repas de chasse, une séance «ludothèque» pour la petite enfance et plusieurs locations par des particuliers - avec des bons retours sur l'effet de l'insonorisation et la peinture, qui rend la salle plus agréable et plus fonctionnelle.



### TRAVAUX EN RÉGIE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, la commune a recruté un jeune en CAE. Jonathan Epardeau a rejoint l'équipe communale afin d'effectuer un travail en régie pour limiter les dépenses.



**Depuis le début de l'année, quelques travaux ont déjà été réalisés par nos agents :**

- Agrandissement de l'abribus des Mas
- La salle des fêtes a été repeinte entièrement
- Pose d'un rétroprojecteur
- Ravèlement de façade + peinture des locaux du stade.
- Pose d'un portique pour limiter l'accès au stade



## INAUGURATION À L'ÉGLISE DE LA PLAQUE PATRIMONIALE

**Samedi 13 juin**, l'ensemble des plaques patrimoniales des 14 communes de notre communauté de communes Bandiat-Tardoires a été inauguré. A cette occasion, l'association « les vieilles roues Charentaises » a conduit les élus communautaires d'une commune à l'autre. La plaque de notre commune située près de l'église était la dernière du circuit. Après un apéritif offert par la municipalité d'Yvrac à l'église des Templier, un repas « tiré du panier » a été pris près du lavoir, le long de la Bellone.



## SITE WEB POUR ST-ADJUTORY

Nous avons bien avancé sur le travail de création du site web pour St Adjutory et nous envisageons la mise en ligne à la rentrée de Septembre. Ce site sera un site officiel de la mairie, qui servira d'informations légales. Il y aura (entre autre) une page d'accueil mise à jour régulièrement, un calendrier avec les dates de manifestations, les coordonnées de la mairie et les conseillers, des photos et des contenus qui mettent en valeur notre commune et patrimoine, et des informations sur les entrepreneurs et artisans sur notre commune.

## PROJET PETITE ENFANCE



Nous avons commencé un travail sur la petite enfance à St-Adjutory car nous sommes conscients que nous avons sur notre commune (et aussi dans les communes aux alentours) de nombreuses familles qui s'installent avec des très petits enfants. Nous allons bien-sûr continuer à travailler avec l'AAEP (basée sur Montembœuf) pour organiser des activités sur notre commune pour nos enfants, mais nous voulons aussi créer à St-Adjutory un point de rencontre pour les parents / grands-parents/assistantes maternelles avec leurs petits à partir de Septembre 2015.

Comme test, nous avons fait une séance à la salle des fêtes en avril pour

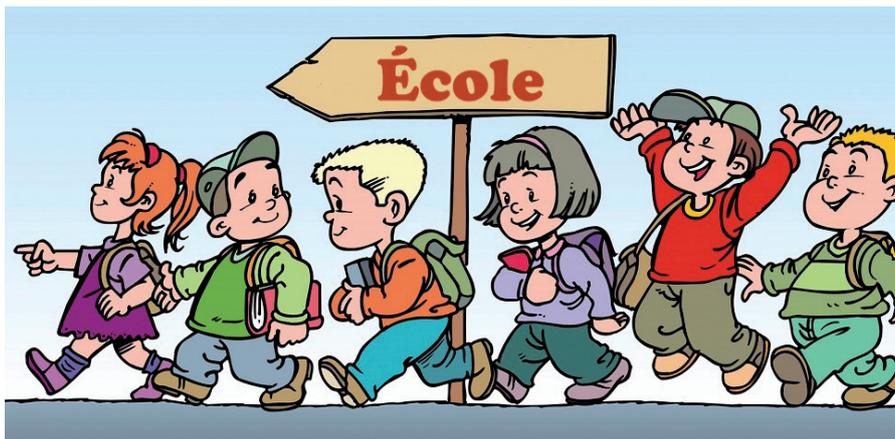
les enfants de moins de trois ans ; cette séance a connu un franc succès. Nous avons accueilli plus de 20 enfants pendant la matinée entre 10h et midi.

Nous proposons alors d'établir des séances identiques (fréquence à déterminer) pendant le temps scolaire, sous format « ludothèque ». Cela veut dire que les mamans/papas/grands-parents/nounous accompagnent leurs enfants (âgés de moins de 3 ans) à la salle de fêtes entre 9h et midi un matin pendant la semaine. Il y aura des activités et jouets installés, un goûter et une boisson pour les enfants et même un café et gâteau pour les adultes accompagnants. Les séances seront ouvertes

à tout le monde (commune et hors commune), dont le seul but est de se rencontrer, sortir de chez soi avec ses « petits » et s'amuser un peu ensemble ! Le principe sera très libre, il n'y aura pas une heure d'arrivée ni de départ (venez quand vous voulez et partez quand cela vous convient), et pas d'obligation de venir toutes les semaines.

Si ça vous intéresse, veuillez prendre contact avec Georgia SHRIANE par email [georgiashriane@aol.com](mailto:georgiashriane@aol.com) ou par téléphone au 06 03 12 89 83.

**Des renseignements complémentaires vous seront fournis dès la rentrée de septembre.**



## ECOLE PRIMAIRE : LES NOUVELLES DU SIVOS

Depuis le début de Janvier 2015, le Sivos de Montembœuf (Le Lindois, Mazerolles, Montembœuf, Roussines, St.-Adjutory et St-Vincent) a fusionné avec le SIVOS autour de Massignac (Cherves-Chatelars, Lésignac, Massignac, Mouzon, Sauvagnac, Verneuil). Ce nouveau Sivos s'appelle maintenant le «**SIVOS de Montembœuf**» et regroupe les écoles de Cherves Cha-

telars, Lésignac, Massignac, Mazerolles, Montembœuf et Vitrac St-Vincent. Comme malheureusement les effectifs sont en baisse dans beaucoup de communes, ce SIVOS a eu comme premier travail la réorganisation des écoles sur le nouveau territoire. Cette réorganisation va entraîner la fermeture d'une école (celle de Lésignac) à la rentrée de septembre 2015.

Cependant, cette classe sera transférée à Cherves-Chatelars qui passera donc à une école à deux classes.

Le SIVOS a présenté la réorganisation des écoles aux Parents en réunions publiques en Juin. Pour l'inscription des élèves, toute demande d'informations ou dérogation, il faut comme toujours s'adresser à la mairie.

## TAPS (Temps d'Activités Périscolaires)

Après un an d'expérience et d'expérimentation, le SIVOS a aussi réorganisé les TAPS (Temps d'Activités Périscolaires) qui font maintenant partie du quotidien aux écoles.

A la rentrée de Septembre 2015, les TAPS vont avoir lieu entre 15h et 16h30 deux fois par semaine dans les écoles primaires de notre territoire. (L'heure des TAPS ne changera pas dans les écoles maternelles, qui permet un temps de sieste pour les Tous Petits et Petits Sections).

Les TAPS ne sont pas obligatoires (ni payants). A la rentrée, les parents devront inscrire leurs enfants pour les TAPS au trimestre. A ce moment là, le SIVOS fournira aussi les informations sur les activités prévues pour cette période.

## Quatorzième concours des villages fleuris

Préparé et organisé par Marcel CHATEAU, le concours annuel des villages fleuris de Saint-Adjutory a 14 ans. Le jury, composé d'aucun résident de la commune se déplacera dans tout le village, le bourg et les hameaux dans le courant du mois de juillet 2015.

A l'occasion de cette visite, sont évaluées les propriétés (maisons, bâtiments, fermes, gîtes...) en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.

L'embellissement du village au quotidien dépend aussi de vous tous. Alors terminez vite votre fleurissement !



*Le fleurissement par chacun bénéficie à l'embellissement pour tous*

*Fleurissez maisons, gîtes, fermes et toutes vos bâtisses sur Saint-Adjutory*

# Petites histoires de St-Adjutory

## PROMENADE PARMIS LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le registre le plus ancien disponible à la Mairie de ST-ADJUTORY remonte à 1898. Voici une délibération rappelant le passé « minier » de notre commune.

### **Délibération du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Juin 1898 -**

*« Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la partie Ouest de la commune de ST-ADJUTORY est semée d'anciens puits d'extraction de minerai de fer dont quelques uns ont une profondeur de dix à quinze mètres et constituent par conséquent un grand danger pour la sécurité publique.*

*Plusieurs accidents s'y sont produits, notamment un homme s'y est noyé il y a quelques années et récemment deux bœufs y ont péri.*

*Le Conseil Municipal, vu le danger que représente l'état des lieux, Considérant qu'il serait de la plus grande nécessité de porter remède à cet état de chose,*

*Prierait l'Administration supérieure de vouloir bien mettre les propriétaires en demeure de se conformer à la loi en comblant les dits trous dans les plus brefs délais. »*

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, les mines de fer étaient très communes en Charente, surtout dans les arrondissements d'ANGOULEME et de CONFOLENS. Elles étaient largement exploitées dans notre commune.

On ramassait le minerai en surface dans les champs, mélangé à la terre, ou dans des puits ou des galeries souterraines de 60 à 80 pieds de profondeur (1 pied = environ 32cm).

Les maîtres de forge de l'Angoumois indemnisait le propriétaire du terrain fouillé et payaient des ouvriers pour extraire le minerai, ou bien ils achetaient le minerai à des fouilleurs travaillant pour leur propre compte.

Le minerai extrait sur ST-ADJUTORY était transporté par des chars à bœufs vers des lavoirs, puis essentiellement vers la forge de PUYRAVAUD (commune de VITRAC) dont il subsiste quelques vestiges, ou celles, moins importantes du GAZON et du CHATELARS (commune de CHERVES-CHATELARS).

Le produit des forges de Charente était ensuite dirigé vers la très importante fonderie de RUELLE pour produire, à partir de la fonte, des canons (ou « bouches à feu ») destinés à la Marine Royale.

Pourquoi RUELLE fut-elle choisie ? D'abord en raison de l'abondance du minerai dans la région, mais aussi de la proximité de la forêt de LA BRACONNE qui fournissait le bois pour chauffer les fours (il fallait environ 5 tonnes de bois pour produire une tonne de fonte), et également pour la proximité de la TOUVRE, facile à aménager à cet endroit et dont le débit était régulier en toutes saisons. L'eau était en effet utilisée pour laver le minerai, son énergie nécessaire pour actionner les soufflets activant la combustion dans les hauts fourneaux et la CHARENTE était navigable toute l'année pour transporter les canons jusqu'à ROCHEFORT et son arsenal.

Vers 1750, le Marquis Marc-René de MONTALEMBERT, propriétaire de la fonderie de RUELLE, règne sur un véritable « empire industriel » grâce à la possession ou l'affermage de 17 forges.

L'activité minière de la CHARENTE déclina rapidement à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Seul subsistera l'établissement de RUELLE qui évoluera et se diversifiera mais restera dans le domaine de l'armement pour devenir DCNS que tout le monde connaît aujourd'hui.

**Dans le prochain Bulletin Municipal, nous évoquerons la guerre de 1914-1918 à travers les délibérations du Conseil Municipal se rapportant à cette époque.**

## RETOUR DES FOOTBALLEURS À ST-ADJUTORY !



Le club de foot de Saint Adjutory reprend du service pour la saison 2015-2016. Vous pourrez venir supporter l'équipe de votre village les dimanches après-midi **à partir de fin Août !**

**Pour tout renseignement concernant le club ou pour nous rejoindre :**

President : M. Jahan Fabien / 06 38 23 04 16

Secrétaire : M. Lasfont Benjamin / 06 28 52 60 66

Trésorier : M. Lavoix Julien / 07 70 37 08 59

Site Officiel : [www.as-saintadjutoy.footeo.com](http://www.as-saintadjutoy.footeo.com) - Page Facebook : AS Saint Adjutory

## LE FRELON ASIATIQUE

### CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

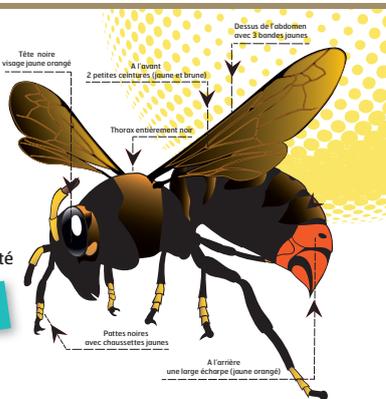
#### FRELON ASIATIQUE

##### CARACTERISTIQUES

Taille des ouvrières de 1.7 cm à 2.2 cm  
Taille de la reine de 2.2 cm à 3 cm

- 1 2,5 à 3 cm de long
- 2 la couleur dominante est noire
- 3 le quatrième segment est orangé
- 4 les pattes brunes, sont jaunes à l'extrémité

**PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION**



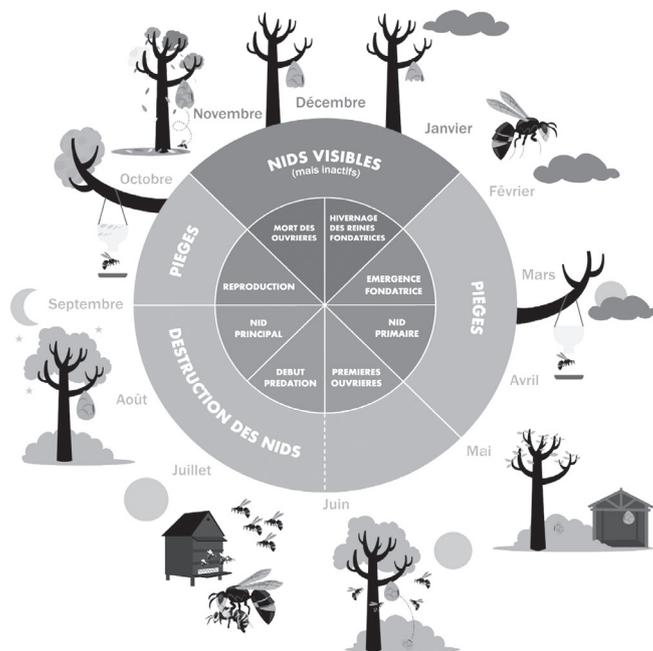
#### FRELON EUROPEEN

##### CARACTERISTIQUES

Taille des ouvrières de 1.8 cm à 2.5 cm  
Taille de la reine de 4 cm

- 1 2,5 à 3 cm de long
- 2 la couleur dominante est noire
- 3 le quatrième segment est orangé
- 4 les pattes brunes

**PAS DE PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION**



**RENSEIGNEMENTS ET SIGNALEMENTS DE NID**

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE  
www.lacharente.fr  
mail : [frelon@lacharente.fr](mailto:frelon@lacharente.fr)  
tél. : 05 16 09 50 21



## ON PEUT FAIRE MIEUX !

**Merci de bien vouloir réduire le volume de vos emballages :**

- Mettre les cartons à plat (les aplatis),
- Tasser dans les sacs.

**Afin de diminuer la quantité des sacs jaunes.**

Pensez que les éboueurs ramassent les poches **devant chaque habitation, il n'est pas nécessaire d'apporter les poches jaunes aux containers** ce qui évitera cette situation inacceptable.



Visible de la route RD 162

**calitom**  
service public des déchets

n° vert 0 800 500 429

### PRÉPAREZ-VOUS POUR JANVIER 2016

Nous vous recommandons vivement l'utilisation d'un **BAC CONFORME AUX CONDITIONS DE COLLECTE.**



*En janvier 2016, seuls les déchets présentés en sacs ou en bacs conformes seront collectés.*

## LES BRUITS DE VOISINAGE



### Bricolage et jardinage

L'été arrive et avec lui, la ronde des tondeuses, débroussailleuses et autres outils de jardinage.

Alors pour réaliser ces travaux d'entretien sans gêner son voisinage voici ce qu'il faut savoir :

#### Extraits des textes réglementaires :

**Les articles R.1336 - 6 à 10 du code de la santé publique**, relatifs aux bruits de voisinage, peuvent vous aider à résoudre votre problème.

**L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage** en date du 20/04/1999 fixe les horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Contre les travaux au clair de lune**, l'article R 623-2 du code pénal **réprime le tapage nocturne**. Pour les bruits diurnes comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450 €.

#### Que faire en cas de gêne :

- La première démarche sera de rencontrer votre voisin pour l'informer de la gêne qu'il occasionne. Décidez ensemble des solutions de bon sens : organisez-vous pour tondre votre pelouse au même moment. Vous profiterez tous du calme ensuite. Pour les travaux de bricolage, prévenez votre voisinage. N'est-il pas vrai qu'un bruit annoncé est à moitié pardonné ! Lors de l'achat d'une tondeuse, regardez le niveau sonore inscrit sur l'étiquette.
- Votre voisin ayant refusé toute discussion, et après lui avoir envoyé des courriers, vous pouvez vous adresser à la mairie du lieu de la gêne. Le maire est garant de la tranquillité publique en matière de bruit dans le cadre de ses pouvoirs de police (rencontre du voisin bruyant, rappel de la réglementation, tentative de conciliation...).



### Aboiements gênants

La première démarche sera de rencontrer votre voisin pour lui signaler le comportement anormal de son chien. Il peut l'ignorer, puisque le chien n'aboie qu'en son absence et se tient bien lorsqu'il est présent. Proposez-lui alors les solutions suivantes :

un exercice physique suffisant, le fait de ne pas encourager le chien lorsqu'il aboie peuvent sensiblement améliorer la situation ;  
il existe des colliers anti-aboiements inoffensifs et sans effets secondaires (collier à brumisation de citronnelle, ou mieux, à jet d'air) ; renseignez-vous auprès d'un pharmacien ou d'un vétérinaire ;  
suggérez à votre voisin qu'il apprenne à son chien à rester seul, en envisageant éventuellement un dressage approprié.

## LES FEUX DE PLEIN AIR

#### Sont strictement INTERDITS :

- Brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

#### Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;

- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler :

- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

#### Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)

## LES INFOS PRATIQUES

### Déchets :

**RAPPEL :** Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

**Ordures ménagères :** Le ramassage des ordures ménagères se fait chaque jeudi très tôt le matin (sortir les sacs la veille).

**Collecte du verre :** Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

**Sacs jaunes :** Le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers a fait distribuer des sacs dans tous les foyers mais vous pouvez également en retirer à la mairie. Le ramassage se fait le mardi des semaines impaires très tôt le matin (sortir les sacs la veille). Pour mémoire, calendrier des prochains ramassages :

15.07.15 / 28.07.15 / 11.08.15 / 25.08.15

08.09.15 / 22.09.15 / 06.10.15 / 20.10.15

03.11.15 / 17.11.15 / 01.12.15 / 15.12.15 / 29/12/15

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine.

Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert : 0800 500 429.

### Déchetterie :

La déchetterie située à La Belle Étoile (Montembœuf / 05 45 65 20 19) est ouverte :

- le lundi : 9h-12h 14h-18h,
- le mercredi : 9h-12h,
- le jeudi 14h-18h,
- et le samedi 9h-12h 14h-18h.

### A proximité :

- Déchetterie de La Rochefoucauld  
Z.I. d'Olérat (05 45 62 39 80)

Ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h

- Déchetterie de Chasseneuil Zone d'Emploi  
(05 45 39 94 49)

Ouverture : lundi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h et mercredi 14h-18h

Les déchetteries de Montembœuf et de La Rochefoucauld disposent de containers spécifiques pour le dépôt des cartouches d'imprimantes.

### Inscriptions sur les listes électorales :

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre 2015.

### Salle des fêtes :

Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie au 05 45 62 02 38.

### ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Le référent de l'ADMR de Montembœuf est Francis PRECI-GOUT pour notre commune. Pour tout renseignement, ne pas hésiter à le contacter au 05 45 62 12 24.

### Transports scolaires :

Les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire sur notre RPI peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons :

- Le Bourg : matin : 8 h 25 et soir : 16 h 55

- Les Mas : matin : 8 h 30 et soir : 16 h 50

- Puimeau : matin : 8 h 33 et soir : 16 h 47

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires, un service garderie est assuré à l'annexe de la maire de St.-Adjutory, à l'école de Vitrac et à l'école de Montembœuf, (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30).

### Les collégiens :

- Puimeau (abribus) : matin : 8 h 00 et soir : 17 h 27

- Les Mas (abribus) : matin : 8 h 01 et soir : 17 h 28

- Le Bourg (abribus) : matin : 8 h 03 et soir : 17 h 35

### Garderie Scolaire à Saint-Adjutory :

Ouverture les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus dedans. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie. Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.

### Subvention pour les voyages scolaires :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an. Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge.

La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celui-ci du montant initial à la charge de la famille. Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

# infos pratiques

## Accueil de Loisirs sans Hébergement :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, situé à Rivières et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.

Pour les familles intéressées par le CLSH de Rivières, contacter la CDC Bandiat-Tardoire (05 45 63 00 01). Les personnes souhaitant participer au CLSH de Montembœuf peuvent joindre Fabrice RÉ, coordonnateur PEAL à l'AAEP de Montembœuf (09 60 13 13 51).

## Carte nationale d'identité :

Les personnes désirant faire une demande de carte nationale d'identité doivent se présenter au secrétariat de mairie pour retirer un formulaire. Ce dernier devra être dûment renseigné et accompagné des pièces suivantes :

- 2 photos
- 1 justificatif de domicile
- l'ancienne carte périmée si c'est un renouvellement.
- en cas de perte : un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie du lieu de naissance, la déclaration de perte et un timbre fiscal de 25€

La carte nationale d'identité est gratuite, sa durée de validité est de 15 ans si la carte a été délivrée après le 1er janvier 2004 pour les personnes majeures et de 10 ans pour les enfants.

## Syndicat mixte de la fourrière

26, rue Denis Papin 16000 Angoulême

Tel : 05 45 39 71 43

www.fourriere16.fr – mail : contact@fourriere16.fr

En Charente, 391 Communes (sur 404) adhèrent au Syndicat Mixte de la Fourrière dirigé par un Conseil syndical au sein duquel siègent les élus et dont le financement est assuré par le versement d'une redevance calculée pour

chaque commune en fonction de son nombre d'habitants. Pour 2015, cette redevance a été fixée à 0.62€ par habitant.

Ce syndicat départemental gère pour les communes adhérentes, les problèmes posés par les chiens et les chats errants et s'occupe de leur ramassage (campagnes de trappage), de leur hébergement pendant le délai légal de 10 jours où ils doivent être gardés, de la recherche des propriétaires et décide du sort des animaux à l'issue du délai légal de garde.

Le Syndicat travaille en liaison avec deux prestataires : la fourrière de l'angoumois (à Mornac) et celle du logis de champagnoux (à Pérignac).

Chaque année se sont environ 1 000 Chiens et autant de chats qui sont pris en charge par le Syndicat. Seuls 500 chiens environ sont identifiés et récupérés par leurs propriétaires. La majorité des chats (90%) ne sont JAMAIS identifiés ni réclamés. Si l'animal est identifié, le propriétaire sera immédiatement contacté. Sinon, l'animal sera gardé 8 jours ouvrés dans l'attente de son propriétaire. Passé ce délai, il sera identifié et transféré dans un refuge pour y être adopté.

Si votre animal est à la fourrière, seront à votre charge les frais suivants (tarifs 2015) :

Frais de garde par jour : Chien 8€ / Chat 3.45€

Identification 59 € / Autres frais de fonctionnement 45 €

Les frais varient selon l'identification ou non de l'animal et en fonction du nombre de jours de garde.

**L'IDENTIFICATION (Tatouage, puce électronique) DES CHIENS ET DES CHATS EST OBLIGATOIRE depuis le 17 mai 2011 - FAITES IDENTIFIER VOS ANIMAUX.**

SI VOUS TROUVEZ UN CHIEN ALERTEZ LA MAIRIE au 05 45 62 02 38 - N'amenez pas vous-même l'animal directement à la fourrière.

**SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE CHIEN, CHERCHEZ LE SUR LE SITE INTERNET DE LA FOURRIERE** (ou appelez la fourrière, la mairie, les associations départementales de protection des animaux, les vétérinaires...).

## COMMUNIQUÉ : VIGILANCE FORTES CHALEURS

Suite aux fortes chaleurs qui s'annoncent, le Préfet de la Charente vous appelle à la vigilance, plus particulièrement pour les personnes fragiles (personnes âgées, malades, jeunes enfants).

**Il est recommandé de prendre les mesures suivantes :**

- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-18h) ;
- Évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sport, jardinage, ...)
- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais ;
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
- Adultes et enfants : buvez fréquemment et abondamment même sans soif ;
- Personnes âgées : buvez 1,5 l/jour et mangez normalement ;
- Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

Il est demandé aux agriculteurs de reporter les travaux agricoles durant les fortes chaleurs. Le risque incendie associé aux fortes chaleurs est important.

**Pour plus d'informations, vous pouvez, également, appeler la plate-forme téléphonique nationale : 08 00 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).**